

COLLECTIF CONTRE LA PRIVATISATION DE LA GESTION DE
L'AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC / CCNAAT
32, avenue Lamartine 31100 Toulouse - Tel : 06 25 43 22 33
www.facebook.com/collectifcontreprivatisationaeroporttoulouse

Toulouse le 8 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRIVATISATION D'AÉROPORT DE TOULOUSE **L'État joue un coup de bluff mais les opposants sont toujours sur le pont**



En annulant la procédure de sélection des candidats à la reprise de la société Aéroport Toulouse Blagnac, la cour administrative d'appel de Paris nous avait permis une avancée spectaculaire sur le chemin de l'annulation de la vente à CASIL-EUROPE. En contestant la décision de la cour d'appel dans le cadre d'un pourvoi en cassation, M. Bruno LE MAIRE refuse de reconnaître les manquements nombreux ayant conduit à une violation de l'intérêt général, au pillage des bénéfices d'une société rentable et à la spoliation d'un bien commun. Plus que jamais, l'État doit juguler le management aux seuls profits des actionnaires afin de tenir compte des autres parties prenantes : les salariés, les riverains, la sécurité et l'environnement.

Après la victoire devant la cour administrative d'appel, le collectif avait annoncé sa volonté de faire annuler définitivement la vente en saisissant début juin le Tribunal de commerce de Paris afin qu'il constate la nullité absolue de l'acte signée le 15 avril 2015.

Pour tenter de tenir cette procédure en échec, l'État joue sa dernière carte.. Il s'agit d'un « coup de bluff » pour faire pression sur le tribunal de commerce car le pourvoi en cassation n'est pas suspensif. N'en déplaise au gouvernement : à ce jour, l'autorisation de vente est nulle donc la vente est nulle.

Le président Macron confirme une nouvelle fois qu'il reste le plus fidèle allié de la société CASIL EUROPE, lequel tente depuis janvier de vendre ses parts de l'aéroport, 4 ans à peine après l'avoir acheté, en réalisant une solide plus-value (500 M € contre 308 M €). Par cette manœuvre dérisoire, le gouvernement tente de faciliter ainsi une revente sur laquelle il n'a aucune prise, faute d'avoir prévu une disposition protectrice dans le pacte d'actionnaires.

Pire, le gouvernement qui prétend lutter contre la fraude fiscale, laisse faire une manœuvre de contournement pour ne pas payer l'impôt sur les plus values. En effet, si CASIL EUROPE, basée à Paris, revend les 49,99 % des actions d'ATB, elle doit payer diverses taxes pouvant rapporter plusieurs dizaines de millions d'euros au fisc français. Mais comme les actionnaires de CASIL EUROPE sont une société écran basée à HONG-KONG (paradis fiscal bien connu), les véritables propriétaires de CASIL EUROPE proposent de céder la société écran, évitant ainsi de payer les taxes.

M. MACRON qui se prétend un adepte du « win-win » devrait subir un « two-loose » (perte de la plus value et perte des taxes et impôts correspondants).

Rassurez-vous, ce coup de bluff n'empêchera pas le collectif de lancer l'action collective conjointe qu'elle proposera à l'ensemble des syndicats, associations, ONG et citoyen-nes via une plateforme en ligne courant mai.

COLLECTIF UNITAIRE , Chantal BEER-DEMANDER 06 25 43 22 33
Stéphane BORRAS 06 87 10 66 48